

aux autres membres de la commission, c'est une autre affaire. Il y avait déjà longtemps que la province de Québec désirait un remaniement qui fût plus avantageux pour certaines personnes. Mon honorable et courtois ami—je crois qu'il me permettra de l'appeler ainsi—le Solliciteur Général (M. Lemieux) ne réprimait qu'à grande peine l'impatience qui le dévorait de monter plus haut. Mais cela entraînait des déplacements. L'honorable M. Bernier fut alors appelé à la commission des chemins de fer, ce qui eut pour effet de créer quelques vacances, et la province de Québec reçut la satisfaction qu'elle désirait. Il n'est personne, j'en suis sûr, qui puisse prétendre que l'honorable M. Bernier témoigne d'aptitudes spéciales pour les nouvelles fonctions dont on vient de le charger, et je ne crois pas, non plus, qu'il ait fait une étude particulière des questions de chemin de fer. Il n'a même jamais été engagé dans le commerce. Il a exercé la profession de notaire, à Saint-Hyacinthe, et c'est là tout. Mais quel besoin avons-nous, du reste, de penser que le gouvernement puisse se laisser guider par la question d'aptitudes. Il y a quelque temps, on a fait une nomination de juge et une publication judiciaire de Toronto s'est laissé aller à ce sujet à des commentaires assez amusants, qui peuvent se résumer à peu près à ceci: "Nous n'avons rien à dire, personnellement, contre ce nouveau juge—et je n'ai pas besoin de le nommer—mais cette nomination nous rappelle un incident qui s'est passé lors des funérailles d'un homme qui avait été fort loin, de son vivant, de se recommander à l'administration de ses contemporains." Comme on demandait à l'un des assistants, fort enclin à la charité envers le prochain, ce qu'il pensait du défunt, il répondit: Dans tous les cas, ce fut l'un des plus forts fumeurs que j'aie jamais connus." On admettra volontiers que ces remarques peuvent aussi s'appliquer à M. Bernier, car chacun sait que, comme fumeur, il est d'une jolie force.

Passons maintenant à M. Mills, qui représente la province d'Ontario. On aurait donné la chose à deviner, qu'il ne se serait pas trouvé un seul homme d'affaires, soit à Toronto ou ailleurs, pour désigner M. Mills pour faire partie de cette commission de chemin de fer. En effet, quelles aptitudes pourrait-il invoquer? Il avait été, il est vrai, durant vingt ans, principal du Collège d'agriculture, mais cela n'a absolument rien à faire avec les questions de transport, et le choix de M. Mills reste plus que jamais enveloppé de mystère. Je serais porté à croire qu'on a cherché plutôt, par là, à se concilier les faveurs de la classe agricole. Eh bien, M. l'Orateur, voilà comment se compose cette soi-disant commission de chemins de fer, et il reste à savoir quel jugement la province d'Ontario va porter sur ces actes, car l'occasion se présentera sans doute bientôt de voir ces commissaires à l'œuvre.

M BENNETT.

Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il est un bon nombre de députés de la droite, siégeant aux derniers rangs, qui seraient loin de prétendre, ainsi que l'ont fait les deux proposant de l'adresse, que le tarif actuel est absolument parfait. Le député de Wellington-sud (M. Guthrie), entre autres, ne serait certes pas disposé à se représenter devant ses électeurs pour leur dire que le tarif est parfait. Il y a à Wellington plusieurs industries fort importantes, et si ce qu'on rapporte de M. Guthrie est vrai, je suis sûr qu'aux prochaines élections il aura bien garde de soutenir, devant ses électeurs, que le tarif actuel n'a aucunement besoin d'être remanié, et qu'il est prêt à défendre le tarif envers et contre tous.

Ces remarques s'appliquent aussi à l'honorable député d'Algoma (M. Dymont) qui ne cesse depuis longtemps de réclamer des changements s'imposant maintenant d'autant plus que nos grandes industries de Saut Sainte-Marie ont absolument besoin d'être mieux protégées. Il y a encore l'honorable député de Cumberland (M. Logan) qui vient de faire une déclaration fort remarquable à une assemblée tenue à Amherst, dans la Nouvelle-Ecosse. Comme on le sait, M. Logan n'a jamais ménagé son appui au gouvernement actuel, ce qui ne l'a pas empêché de dire, à cette assemblée, que toutes ses préférences allaient à la protection, et que son plus vif désir était de voir les industries de la Nouvelle-Ecosse plus amplement protégées. S'il fallait faire un choix entre tous ces députés, on s'apercevrait qu'il n'en est pas un seul qui, loin d'Ottawa, ne préconise une hausse du tarif. Il y a aussi le député d'Ontario-sud (Mr. Ross), qui n'est pas sans savoir qu'une députation considérable de carrossiers, ayant à sa tête M. Tudhope, d'Orillia, a été déléguée il y a à peine quelques semaines pour venir prier le gouvernement d'effectuer des changements dans le tarif visant particulièrement la carrosserie. Le gouvernement compte aujourd'hui parmi ses partisans bon nombre de députés ne se faisant aucun scrupule de dire, chaque fois qu'ils sont de retour chez eux, qu'ils ne cessent de prier les ministres d'effectuer des changements. Et cependant, à Ottawa, pas un de ceux-là n'a le courage d'ouvrir la bouche. Comment expliquer cette attitude, autrement qu'en supposant que le gouvernement a dû s'engager à nommer une commission qui serait chargée, à la fin de la session, de s'enquérir du fonctionnement du tarif dans toutes les parties du Dominion. Nous ne pouvons pas assurer, toutefois, que ce soit là la véritable hypothèse. Si nous sommes dans le vrai, cela ne suffirait qu'à démontrer que le gouvernement prend un malin plaisir à se jouer des électeurs, en se donnant bien garde, toutefois, d'afficher dans le Nord-Ouest un protectionnisme outré, car on sait qu'en ces régions la tendance est plutôt en faveur d'un tarif modéré. Le gouvernement excellerait donc ainsi à souffler